



# MAIRIE DE PONTPOINT

## Arrêté portant fermeture des établissements scolaires de la commune les 25 et 26 juin 2026

Arrêté n° :87.2026

Monsieur le Maire de Pontpoint,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et suivants,

Vu l'absence de climatisation dans l'ensemble des structures scolaires,

Vu le bulletin météorologique plaçant le département de l'Oise en vigilance canicule,

Considérant l'enjeu de santé publique qui résulte de la forte température dans les locaux scolaires provoquée par la canicule,

Considérant l'impossibilité de mobiliser, dans des délais très courts, les moyens exceptionnels nécessaires au respect des prescriptions sanitaires requises pour assurer la sécurité de tous les élèves et des personnels des écoles dans l'ensemble des établissements scolaires de la commune de Pontpoint,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures nécessaires visant à assurer la sécurité sur le territoire de sa commune,

### ARRÊTE

#### Article 1 :

Les écoles, maternelles et primaires, de la commune de Pontpoint seront fermées les jeudi 25 et vendredi 26 juin de 11h30 à 13h30 sur le temps de la restauration scolaire et de 13h30 à 16h30 sur le temps scolaire.

#### Article 2 :

La présente mesure pourra être prolongée ou levée en fonction de l'évolution de la situation météorologique et sanitaire.

#### Article 3 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur

#### Article 4 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'Inspection de l'Education Nationale et aux directeurs d'écoles.

Fait à Pontpoint, le 23 juin 2026

Le Maire,

David MELO PENA

